

## **MOTION 2 relative au risque d'incendies dans les réserves naturelles**

### **CONSIDERANT**

L'accélération du changement climatique et son action sur la vulnérabilité des milieux et en particulier leur sensibilité aux incendies ;

Que certaines réserves naturelles sont déjà confrontées au risque incendie et que cette situation est appelée à s'amplifier ;

Qu'une pression significative s'exerce, visant à remettre en cause au regard de ce risque la libre évolution des milieux et la conservation du bois mort au sol, à obliger à la mise en œuvre de débroussaillage voir à l'installation de structures pérennes de défense contre l'incendie telles que pistes, citernes ou retenues d'eau, ...

Que les références scientifiques sur la problématique des incendies, de leurs liens avec les écosystèmes et leurs modes de gestion sont peu renseignées ;

Que l'origine des incendies à 90 % liée à des facteurs humains, via les zones d'interfaces comme les routes, aires de repos, aires de camping...

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DE RNF**

#### **RAPPELLE**

Le rôle prioritaire des réserves naturelles dans la préservation des écosystèmes

Que la lutte contre les incendies passe d'abord par la prévention et la surveillance auxquels les réserves naturelles contribuent par des actions de sensibilisation du public, de surveillance des comportements à risques et des départs de feu, de respect de la réglementation. La présence des agents de terrain, gardes et animateurs, des autres agents des réserves est alors essentielle ;

Que les analyses et chiffres disponibles concernant les départs de feu démentent la tendance à considérer les aires protégées et leurs gestionnaires comme responsables ou contribuant à l'augmentation du risque incendie de par leur gestion ;

Qu'au-delà du choix de libre évolution des écosystèmes, les réserves naturelles sont souvent le support d'activités de gestion des milieux : fauche, pastoralisme, sylviculture..., pouvant contribuer à prévenir et limiter les incendies ;

Que la gestion en libre évolution n'est pas un risque supplémentaire sur les incendies, la litière et le bois mort apportant un fort gradient d'humidité ;

Que dans certains cas particuliers, le feu contrôlé constitue un des moyens de régénération de certains écosystèmes ;

Que si un effort conséquent reste à faire au regard du changement climatique, nombre de réserves naturelles ont déjà intégré dans leur plan de gestion le risque incendie.

### **DEMANDE / SOUHAITE**

**Sur la conciliation aires protégées et incendies**

- Que la politique de prévention des risques incendies ne soit pas un obstacle à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale des Aires Protégées, la stratégie nationale de la biodiversité, à la recherche de lieux de libre évolution, au plan national sur les vieux bois ;
- Que soit pris en compte le rôle prioritaire des réserves naturelles dans la conservation des écosystèmes, leur observation, leur gestion alternative voire leur libre évolution, au regard du risque incendie ;
- Qu'à ce titre, une meilleure cohérence soit instaurée, notamment dans les plans de DFCI, entre la réglementation sur la prévention des incendies, celle des réserves naturelles et plus généralement de toutes les protections fortes ;
- Que la prévention du risque prenne mieux en compte la spécificité des Réserves Naturelles et soit moins interventionniste sur les écosystèmes, mais interventionniste sur les causes des incendies et la surveillance des départs de feu ;
- Que la question de la responsabilité sur le risque incendie soit clarifiée dans les réserves naturelles.

#### **Sur la connaissance**

- Une meilleure connaissance des incendies et de leurs causes dans et à proximité des réserves naturelles ;
- Un travail de recherche renforçant les connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes, le rôle éventuel des incendies dans leur conservation, la balance entre services écosystémiques et risques incendies.

#### **Sur la gestion du risque**

- Un renforcement de la prise en compte du risque incendie dans les plans de gestion ;
- Une organisation adaptée de la gestion des infrastructures d'accueil du public (le cas échéant en les déplaçant ou les fermant) et de leur accessibilité au public en période à risque.
- La fermeture des pistes dont DFCI et forestières au public lorsqu'elles existent, en période à risque ;
- Une aide à la mise en place les actions de gestion favorisant la prévention, voire à l'évolution de milieux exploités ou très anthropisés pour un gain de biodiversité et une meilleure adaptation au risque ;
- Etudier la mise en place de périmètres de protection des réserves naturelles adaptés au risque.

#### **En situation post incendie**

- La mise en place d'un dispositif d'observation et de suivi des milieux post incendie, permettant d'aiguiller les divers choix de gestion, les actions de reconstitution lorsque nécessaires et les actions de sauvegarde de la faune impactée.

#### **Sur la surveillance et la sensibilisation**

- Le maintien et le renforcement des moyens de surveillance et de sensibilisation de terrain des gestionnaires ;
- Une intégration, au titre du code forestier, des actions de prévention et de suivi des incendies aux compétences de police des agents des réserves naturelles et un confortement des liens entre les différents agents chargés de la lutte contre les incendies.

#### **Accompagner, former les gestionnaires**

- Un confortement du rôle de RNF et de l'OFB dans l'accompagnement et la formation des gestionnaires sur la prévention des incendies ;
- Un renforcement des liens entre RNF, gestionnaires et partenaires dans la gestion de crise, la médiation et la gestion face aux enjeux de conservation des écosystèmes ;
- La reconnaissance à l'échelle nationale des choix de gestions pris par le réseau des réserves, notamment la libre évolution ;
- Une association de RNF et des gestionnaires aux débats nationaux et locaux sur la gestion du risque et ses implications législatives et réglementaires, à la gestion des fonds spécifiques sur la prévention, l'adaptation, la reconstitution.